



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
5 MAI 2025**

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 5 mai 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Catherine Marsan-Loyer
Bob Lussier	Stéphanie Dalpé
Josiane Martel-Ouellet	

Est absente la conseillère suivante :

Marie Claude Aubin

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. RES 619-05-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
  - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 AVRIL 2025
  - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
  - 6.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-011 – 7, CHEMIN DE DUNHAM – ABATAGE D'ARBRES
  - 6.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-012 – 83, RUE PRINCIPALE – AGRANDISSEMENT D'UNE FENÊTRE
  - 6.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-013 – 50, RUE PRINCIPALE – THERMOPOMPE
  - 6.4 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-014 – 17, ROUTE 237 NORD, REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE
7. ÉMISSION DE CHÈQUES
  - 7.1 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MONORAIL PORTÉE ERGONOMIQUE – TECQ - FRONTENAC TECHNOLOGIES
  - 7.2 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DERNIER VERSEMENT DÉNEIGEMENT SAISON 2024-2025 – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
  - 7.3 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSISTANCE STRATÉGIQUE - CONSEIL SACO
  - 7.4 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉACTIFS ET ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES AUX TESTS À LA STATION D'EAU POTABLE - VEOLIA
  - 7.5 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – VILLE DE COWANSVILLE

- 7.6 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BOIS POUR SUPPORTS À VÉLO – COOPÉRATIVE BOIS D'EXCEPTION
- 7.7 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICES EN ARCHITECTURE – PROJET PRACIM – FABG ARCHITECTES
- 7.8 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET PRACIM – LES SERVICES EXP INC.
- 7.9 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
- 7.10 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FABRICATION DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM– CANOPÉ DESIGN
- 7.11 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONCEPTION, FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SUPPORT D'ACCROCHE MURAL POUR LA TRANCHE DE CHÊNE DE FRELIGHSBURG – PROJET DENDROLOGIE – CANOPÉ DESIGN
- 8. OFFRES DE SERVICE
  - 8.1 OFFRE DE SERVICE – AJUSTEMENT DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – CANOPÉ DESIGN
  - 8.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STUDIO DU VERRE
  - 8.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENTION D'URGENCE ENTRETIEN DES CHEMINS – J.A. BEAUDOIN
  - 8.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – GESTIM
  - 8.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PRIMEAU 2023 STEP – TETRA TECH QI
  - 8.6 OFFRE DE SERVICE - FOURNITURE D'ARBRES – PÉPINIÈRE S.G.
- 9. RÈGLEMENTS
  - 9.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022
  - 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° RM 460-2025 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
  - 9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 173-04-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022
- 10. APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
  - 10.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES COMMUNICATIONS 9-1-1
  - 10.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – RÉPARTITION DES COMMUNICATIONS INCENDIE
  - 10.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE –4500 BORNES - HQ
  - 10.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – TROTTOIRS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)
- 11. DIVERS
  - 11.1 DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)
  - 11.2 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - URBANISTE

- 11.3 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – INSPECTRICE
- 11.4 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DE GREFFE
- 11.5 PRÉPARATION D'UN PROJET DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT
- 11.6 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – FOND MUNICIPAL VERT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – TRANSFORMATION RÉSERVOIR
- 11.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DE NIVELER LES CHEMINS MUNICIPAUX CONCERNÉS PAR LE DÉTOUR À LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PONT SELBY
- 11.8 PERMIS D'ALCOOL – FÊTE AU VILLAGE -VITALITÉ FRELIGHSBURG
- 12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 620-05-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 AVRIL 2025**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
 Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 **RES 621-05-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2025**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
 Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 14 avril 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 622-05-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
 Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au *Règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
12695	Ville de Cowansville	Quote-part bibliothèque/loisir	9 753,96 \$
12696	Toitures 4 saisons inc.	Réparation & inst. arrêts	13 824,61 \$
12697	Pepines	Frais adhésion mairesse	40,00 \$
12698	Gilles Blais	CCCT- vidéo	1 425,00 \$

12699	Fond D'Excellence Massey-Vanier	Bourse	300,00 \$
12700	Fiducie Foncière Mont Pinnacle	Ciné-jeunesse 2025	500,00 \$
12701	Morency Société d'Avocats	H.P consultation	881,11 \$
12702	Alain Saladzius	H.P Primeau - TECQ	7 799,62 \$
12703	Marc Cournoyer	Rest. Fenêtre	6 765,00 \$
12704	T.I.C	TEL IP mai	227,72 \$
12705	Tetra Tech QI	Step-Primeau	85 346,01 \$
12706	Christophe Savoie	H.P Urbanisme	2 625,00 \$
12707	Amazon.ca	Support projecteur	22,98 \$
12708	APSAM	Formation	370,00 \$
12709	Aquatech	Suivi eaux potable & usées	7 364,10 \$
12710	Lyne Arcand	CCCT	75,00 \$
12711	Atelier & Découpage Bourgea 2015	Soudure	54,62 \$
12712	François Bachand	CCPB	300,00 \$
12713	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12714	Bob Lussier	CCU	75,00 \$
12715	Julien Bourbeau	Cell / hommage pompier	62,20 \$
12716	CANAC	Pièces et accessoires	26,16 \$
12717	C.A.U.C.A	Frais annuel 2025	1 438,85 \$
12718	Centre du Camion	Pièces et accessoires	25,55 \$
12719	Champigny Électrique	Entretien & réparation	591,19 \$
12720	Clément Demers	CCPB	300,00 \$
12721	DBR Informatique	Copies	111,02 \$
12722	ADMQ	Formation	247,20 \$
12723	ABCDE Internet	Frais de poste / Essence	135,46 \$
12724	Dépanneur chez Ben	Vêtements/ pièces	160,60 \$
12725	Deragon Ford	Entretien camion	643,56 \$
12726	Extermination Onex	Service exterminateur	1 379,70 \$
12727	FQM	Formation	727,97 \$
12728	Groupe DNH	Essence	1 118,42 \$
12729	Harnois Énergies	Propane église	447,43 \$
12730	J.A Beaudoin Construction	Niveleuse	2 674,90 \$
12731	Jesse Choinière	Cell avril	40,00 \$
12732	RONA	Sel pastilles chlore	722,46 \$
12733	Julie Girard	CCU / CCPB	375,00 \$
12734	Marie-Josée Lemaire	CCE	75,00 \$
12735	Locaplus Cowansville	Location d'outils	220,04 \$
12736	Lucie Dagenais	Km et Cell	695,20 \$
12737	Luc Letendre	CCPB	300,00 \$
12738	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12739	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12740	Marie Claude Aubin	CCU	75,00 \$
12741	MJL Systèmes	Problème système	758,84 \$
12742	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	199,01 \$
12743	Les Pétroles Dupont	Propane caserne	1 907,49 \$
12744	Anne Pouleur	H.P mars/ avril	1 080,00 \$
12745	Programmation GM	Problème système	2 180,75 \$
12746	Roger Courchesne	Location Garage	600,00 \$
12747	Samantha Salois	Frais divers/cell	1 911,36 \$
12748	Sarah St-Onge	CCU	75,00 \$
12749	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12750	SPA des Cantons	Dossier plainte chien	450,00 \$
12751	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12752	Techno-Contrôle 200	Rechargement extincteurs	222,48 \$
12753	Uline	Gants/casques	676,44 \$
12754	Lou-Gabrielle Vaugois	CCU / CCCT	150,00 \$
12755	Ville de Sutton	Entraide incendie	1 669,54 \$

12756	Ville de Cowansville	Quote-part bibliothèque	5 640,00 \$
12757	Ville de Dunham	Formation Incendie	191,79 \$
12758	Jean-Philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12759- 12760	Y.Gosselin & Fils	Aliments/ quincaillerie	437,40 \$
12761	Zone-Éco	Entretien	30,44 \$

<b>Virements bancaires</b>	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>MONTANT</b>
81	Cogeco	web avril	20,02 \$
82	Telus	Tel cell	316,38 \$
83	Telus	GPS voirie	64,39 \$

ADOPTÉE

#### 4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- **CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA RAGE DU RATON**

La rage du raton laveur est présente sur le territoire de la Municipalité. Une campagne de vaccination est en cours auprès des animaux sauvages. La mairesse conseille aux propriétaires de faire vacciner leurs animaux domestiques et indique que la Municipalité travaille à mettre sur pied une clinique communautaire de vaccination, à tarif réduit. Dès qu'une date sera précisée, on reviendra à la population.

- **RETOUR SUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS**

Une grande corvée de nettoyage des fossés a eu lieu le samedi 3 mai. La mairesse remercie les nombreux participants pour leur contribution ainsi que la brigade des pompiers pour l'organisation du BBQ offert aux participants à midi. Au final, plus de 500 kilos de débris ont été amassés.

- **NIVELAGE**

Le nivelage des chemins a commencé sur le territoire et se poursuivra tout au long du mois. L'épandage d'abat-poussière suivra par la suite.

- **EXPOSITION "UN CHÊNE RACONTE"**

Organisée par la Société d'histoire et de patrimoine, en collaboration avec la Municipalité, l'exposition retraçant l'histoire de Frelighsburg à travers les anneaux de croissance de la tranche de chêne récupérée à la suite de l'abattage de l'arbre en 2019, se tient au Centre d'Art, au 2<sup>e</sup> étage du Grammar School, jusqu'à la fin du mois de mai.

- **MERCI À CEUX QUI RESPECTENT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉCLAIRAGE**

Avec l'adoption du règlement Omnibus No 162-08-2024 en novembre 2024, la Municipalité a modifié son règlement de zonage afin d'y ajouter un chapitre sur le contrôle de l'éclairage extérieur dans le but de minimiser la pollution lumineuse. La mairesse remercie tous les résidents qui ont fait des ajustements afin de contrôler leur éclairage extérieur.

#### 5. CORRESPONDANCE

- Une correspondance de la part de Martin Laroche, citoyen de Frelighsburg, concernant la diffamation :

- Mise à jour de la *Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail*

- Ainsi que du *Règlement numéro 166-11-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Frelighsburg*

- Une correspondance de Morris Zipkin, citoyen de Frelighsburg, concernant une objection formelle à la relocalisation proposée des lignes électriques

6. **DEMANDES EN URBANISME**

6.1 **RES 623-05-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-011 – 7, CHEMIN DE DUNHAM – ABATTAGE D’ARBRE**

CONSIDÉRANT QU’ : une demande d’abattage d’arbre à la résidence sise au 7, chemin de Dunham, est déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande vise à abattre un érable à Giguère en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : que l’arbre présente des signes de mauvaise santé;

CONSIDÉRANT QU : un autre arbre mature se situe à proximité;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d’autoriser l’abattage d’arbre, et d’exiger la plantation d’un nouvel arbre;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D : accepter la demande de P.I.I.A. en exigeant de planter un nouvel arbre.

ADOPTÉE

6.2 **RES 624-05-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-012 – 83, RUE PRINCIPALE – AGRANDISSEMENT D’UNE FENÊTRE**

CONSIDÉRANT QU’ : une demande pour l’agrandissement d’une fenêtre à la résidence sise au 83, rue Principale, a été déposée.

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : la fenêtre se situe en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur désire agrandir la fenêtre pour pouvoir aménager un logement au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE : la fenêtre agrandie respectera la norme *egress*;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d’accepter l’agrandissement de la fenêtre;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D : accepter la demande de P.I.I.A. pour l’agrandissement de la fenêtre.

ADOPTÉE

6.3 **RES 625-05-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-013 – 50, RUE PRINCIPALE – THERMOPOMPE**

CONSIDÉRANT QU’ : une unité de climatisation est installée en marge latérale de l’édifice Landsberg, situé au 50, rue Principale, par les propriétaires de l’unité 204;

CONSIDÉRANT QUE : le syndicat de propriété de l’immeuble a déposé une demande d’installation pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE : l’édifice Landsberg, situé au 50, rue Principale, se trouve dans la zone M1-20;

CONSIDÉRANT QUE : la zone M1-20 est assujettie au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : l'article 24 du P.I.I.A. exige que les équipements de mécanique du bâtiment, les équipements d'utilité et les thermopompes soient cachés de la voie et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE : l'unité de climatisation, installée en marge avant, est visible de la rue et modifie l'architecture ainsi que le caractère patrimonial de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE : le syndicat de propriété de l'immeuble a soumis une proposition de déménager les unités de climatisation derrière l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de déplacement de la thermopompe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D : accepter la demande de P.I.I.A. pour le déplacement de l'unité de climatisation à l'arrière du bâtiment.

ADOPTÉE

6.4 **RES 626-05-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-014 – 17, ROUTE 237 NORD, REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour le remplacement de la toiture du garage de la propriété sise au 17, route 237 Nord, a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : la toiture sera en tôle, comme les bâtiments accessoires récemment construits;

CONSIDÉRANT QUE : la toiture sera de couleur brune commerciale;

CONSIDÉRANT QUE : la forme courbée de la toiture sera conservée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de remplacement de la toiture;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D : accepter la demande de P.I.I.A. pour le remplacement de la toiture.

ADOPTÉE

7. **ÉMISSION DE CHÈQUES**

7.1 **RES 627-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MONORAIL PORTÉE ERGONOMIQUE – TECQ - FRONTENAC TECHNOLOGIES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 314-09-24 « *Offre de service – Projet TECQ 2019 – Monorail portée ergonomique* », adoptée le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : le projet a été réalisé conformément à l'offre de service initiale approuvée par l'ingénieur de la firme de génie-conseil Bruser le 27 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 84664 de la compagnie Frontenac Technologies datée du 14 avril 2025 au montant de 4 213,83 \$, taxes incluses, pour un monorail portée ergonomique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 4 213,83 \$ à l'ordre de Frontenac Technologies, conformément à la facture N° 83864.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.2 RES 628-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – DERNIER VERSEMENT DÉNEIGEMENT SAISON 2024-2025 – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 905-09-23 « *Octroi du contrat de déneigement et de déglacage des chemins de la Municipalité de Frelighsburg pour les années 2023-2027 – Excavation Dominic Carey inc.* », adoptée le 11 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 81 090,66 \$ à l'ordre d'Excavation Dominic Carey inc. pour le dernier versement couvrant le contrat de déneigement pour la saison 2024-2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**7.3 RES 629-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSISTANCE STRATÉGIQUE - CONSEIL SACO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 399-11-24 « *Offre de services professionnels – Conseils SACO – assistance générale travaux municipaux* », adoptée le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2324-042 de Conseils Saco au montant de 1 593,63 \$, taxes incluses, pour les services d'assistance en ingénierie rendus en 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2425-090 de Conseils Saco au montant de 1 514,81 \$, taxes incluses, pour les services d'assistance en ingénierie rendue entre les mois de janvier et d'avril en 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 3 108,44 \$ à l'ordre de Conseil SACO pour les services d'assistance en ingénierie rendus entre le mois d'octobre 2024 et le mois d'avril 2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.4 RES 630-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉACTIFS ET ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES AUX TESTS À LA STATION D'EAU POTABLE - VEOLIA**

CONSIDÉRANT : la facture N° 25001900 RI 05000 de VEOLIA au montant de 848,83 \$, taxes incluses, pour l'achat des réactifs et de l'équipement nécessaires aux tests à la station d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 848,83 \$ à l'ordre de VEOLIA;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.5 RES 631-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS– VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 274-08-24 « *Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale en matière de loisirs – entre la ville de Cowansville et la municipalité de Frelighsburg* », adoptée le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture révisée N° 2025-000069 de la ville de Cowansville du 17 avril 2025 au montant de 3 787,43 \$, taxes incluses, pour la natation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 3 787,43 \$ à l'ordre de la ville de Cowansville conformément à la facture N° 2025-000069 ;

QUE : cette résolution corrige le montant d'émission de chèque prévu à la résolution N° 594-04-25 « *Émission d'un chèque – Entente intermunicipale en matière de loisirs – Ville de Cowansville* », adoptée le 7 avril 2025 en remplaçant le montant de la facture No 2025-000022 par celui de la facture No 2025-000069.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.6 RES 632-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BOIS POUR SUPPORTS À VÉLO – COOPÉRATIVE BOIS D'EXCEPTION**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 574-03-25 « *Programme de subvention municipale pour les supports à vélo* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2354 de la Coopérative Bois d'Exception du 28 avril 2025 au montant de 804,83, taxes incluses, pour la fourniture de bois pour la construction de supports à vélo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 804,83 \$ à l'ordre de la Coopérative Bois d'Exception conformément à la facture N° 2354.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**DÉPART D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Le conseiller Bob Lussier quitte la salle du Conseil.

**7.7 RES 633-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PROJET PRACIM – FABG ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 090-03-24 « *Offre de services professionnels en architecture – Projet caserne-garage dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures* », adoptée le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture du bureau d'architectes FABG N° 6124 du 1<sup>er</sup> avril 2025 au montant de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les services d'architecte rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution N° 090-03-24;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 17 246,25 \$ à l'ordre du bureau d'architectes FABG conformément à la facture N° 6124.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.8 RES 634-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROJET PRACIM – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 557-03-25 « *Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet municipal de la caserne-garage – Les services EXP inc.* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 883415 du 23 avril 2025 au montant de 22 075,20 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution N° 557-03-25;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 22 075,20 \$ à l'ordre du bureau d'ingénieurs EXP conformément à la facture N° 883415.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.9 RES 635-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER**

CONSIDÉRANT : la résolution N°403-11-24 « *Offre de service – Marc Cournoyer – Restauration des contre-fenêtres et cadres des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – projet CPRQ requalification église BSM* », adoptée le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 303302 de la part de Marc Cournoyer du 30 avril 2025 au montant de 650 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 6 émis en date du 30 avril 2025 par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 650 \$ à l'ordre de Marc Cournoyer conformément à la facture N° 303302.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**RETOUR D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Le conseiller Bob Lussier revient dans la salle du Conseil.

**7.10 RES 636-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FABRICATION DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM–CANOPÉ DESIGN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 528-02-25 « *Offre de service – fabrication de parclose pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ requalification église BSM - Canopé Design* », adoptée le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT : les factures N° 140 (réémission sous le numéro 144-1) et N° 144-2 de Canopé Design du 17 janvier 2025 et du 30 mai 2025 respectivement au montant total incluant les taxes de 8 025,25 \$;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 émis le 30 avril 2025 par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 3 210,10 \$ à l'ordre de Canopé Design;

QUE : la retenue de 802,53 \$, correspondant à 10 % du montant global de l'offre de service acceptée par la résolution N° 528-02-25, soit libérée une fois l'installation des vitraux concernés finalisée.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

**7.11 RES 637-05-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONCEPTION, FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SUPPORT D'ACCROCHE MURAL POUR LA TRANCHE DE CHÊNE DE FRELIGHSBURG – PROJET DENDROLOGIE – CANOPÉ DESIGN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 362-10-24 « *Émission d'un chèque - Service d'ébénisterie sur mesure - Projet de dendrologie tranche de chêne - Canopé Design* », adoptée le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : l'installation de l'œuvre issue du *Projet de dendrologie tranche de chêne* pour une exposition permanente à la bibliothèque communautaire;

CONSIDÉRANT : la facture N° 147 de Canopé Design du 1<sup>er</sup> mai 2025 au montant de 344,92 \$, taxes incluses, pour la conception, fabrication et installation d'un support d'accroche mural pour le cadre de la tranche de chêne de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 344,92 \$ à l'ordre de Canopé Design.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

8. **OFFRES DE SERVICE**

8.1 **RES 638-05-25 OFFRE DE SERVICE – AJUSTEMENT DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – CANOPÉ DESIGN**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 528-02-25 « *Offre de service – fabrication de parcloles pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ requalification église BSM - Canopé Design* », adoptée le 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT : la nécessité d'adapter sept paires de parcloles aux vitraux restaurés, initialement ouvrables;

CONSIDÉRANT: l'offre de service de Canopé Design du 5 mai 2025 pour l'ajustement des parcloles en fonction des vitraux restaurés au montant de 600 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT : les recommandations du Comité consultatif en Patrimoine bâti et de l'architecte Stephane Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de Canopé Design du 5 mai 2025 pour l'ajustement des parcloles, dans la limite du budget de 689,85 \$, taxes incluses;

QUE : la Municipalité, conformément à cette offre, émette un acompte de 344,93 \$ (50 % du montant) à Canopé Design pour le démarrage des travaux.

ADOPTÉE

8.2 **RES 639-05-25 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STUDIO DU VERRE**

CONSIDÉRANT : les conclusions de l'expertise exposées par le maître verrier lors de la réunion du 30 avril 2025, tenue dans l'église en présence des représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels N° D-1198 du Studio du Verre daté du 2 mai 2025 pour la récupération, le transport, la restauration, l'entreposage et la réinstallation des 5 vitraux du clocher de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : les recommandations du Comité consultatif en Patrimoine bâti et de l'architecte Stephane Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels du Studio du Verre daté du 2 mai 2025 pour la restauration des 5 vitraux du clocher, au montant global de 9 060,03 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

8.3 **RES 640-05-25 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENTION D'URGENCE ENTRETIEN DES CHEMINS – J.A. BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT : la nécessité d'une intervention urgente pour l'entretien des sections les plus détériorées du réseau routier municipal pendant la période de dégel;

CONSIDÉRANT : les résultats de la demande de soumissions lancée par le superviseur du Service de la voirie municipale ainsi que les recommandations du Comité infrastructure;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels de J.A. Beaudoin du 22 avril 2025 et sa disponibilité à intervenir immédiatement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de J.A. Beaudoin pour l'entretien des sections du réseau routier municipal, à l'intérieur du budget global de 14 866,27 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

**8.4 RES 641-05-25 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – GESTIM**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 571-03-25 « *Projet d'entente intermunicipale – embauche et partage d'un conseiller en urbanisme* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le poste de conseiller en urbanisme n'a pas été pourvu;

CONSIDÉRANT : l'offre de service du bureau GESTIM du 29 avril 2025 pour le soutien technique en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels en urbanisme du bureau GESTIM;

QUE : le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**8.5 RES 642-05-25 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PRIMEAU 2023 STEP – TETRA TECH QI**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech inc.* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la nécessité de bonification des heures initialement octroyées à l'article 3.5.4 du contrat de Tetra Tech;

CONSIDÉRANT : la recommandation de l'ingénieur conseiller de la Municipalité dans le projet STEP, Alain Saladzius et du Comité infrastructure;

CONSIDÉRANT : l'offre de service du bureau d'ingénieurs Tetra Tech du 30 avril 2025 pour 20 heures supplémentaires à l'article 3.5.4 du bordereau du contrat de la mise à niveau de la station d'épuration de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT QUE : le coût unitaire associé à cet article est de 160 \$/h, ce qui représente un montant supplémentaire de 3 200 \$, soit un total de 6 400 \$ en incluant le montant initial de l'article;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Tetra Tech du 30 avril 2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**8.6 RES 643-05-25 OFFRE DE SERVICE - FOURNITURE D'ARBRES – PÉPINIÈRE S.G.**

CONSIDÉRANT : la soumission de Pépinière S.G. reçue le 27 avril 2025 pour la plantation d'arbres au parc Paul-Goodhue;

CONSIDÉRANT : les recommandations du Comité consultatif en agriculture et foresterie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Pépinière S.G. reçue le 27 avril 2025 pour la fourniture, le transport et la plantation d'arbres pour le montant de 7 033,02 \$, taxes incluses;

QUE : le Conseil autorise le directeur général à bonifier au besoin l'offre de service en respectant une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**9. RÈGLEMENTS**

**9.1 RES 644-05-25 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 174-04-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022**

CONSIDÉRANT QUE : le règlement de zonage N° 131-2022 est en vigueur depuis le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement de zonage N° 131-2022 pour modifier le nombre maximal de logements de la classe d'usage résidentiel mixte dans la zone M1-20;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement de zonage N° 131-2022 pour autoriser des résidences unifamiliales dans la zone I-24;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 174-04-2025 a été donné le 7 avril 2025 et que le projet du règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' : une assemblée publique aux fins de consultation a eu lieu le 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le second projet de règlement N° 174-04-2025 visant à modifier le règlement de zonage N° 131-2022;

D' : informer les citoyens de Frelighsburg qu'un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum sera publié dès le 6 mai 2025.

ADOPTÉE

**9.2 RES 645-05-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° RM 460-2025 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° RM460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances a été donné le 7 avril 2025 et que le projet a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° RM460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances;

QUE : les inspecteurs municipaux en titre soient désignés fonctionnaires désignés pour l'administration, l'application et la délivrance des constats

d'infraction pour le règlement N° RM 460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

ADOPTÉE

**9.3 RES 646-05-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 173-04-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 130-2022**

CONSIDÉRANT QUE : le plan d'urbanisme N° 130-2022 est en vigueur depuis le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE : la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) oblige les municipalités à identifier à leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au plan d'urbanisme N° 130-2022 pour ajouter les dispositions obligatoires reliées aux îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 173-04-2025 a été donné le 7 avril 2025 et que le projet du règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' : une assemblée publique aux fins de consultation a eu lieu le 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 173-04-2025 modifiant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

**10. APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

**10.1 RES 647-05-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES COMMUNICATIONS 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE : CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE : CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve le « *Contrat de service – Gestion des communications 9-1-1* »;

QUE : le Conseil autorise et mandate la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE

**10.2 RES 648-05-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – RÉPARTITION DES COMMUNICATIONS INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE : CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE : CAUCA opère des centres secondaires de communications d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie, tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE : CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des communications incendie à l'intérieur de son territoire à CAUCA;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve le « *Contrat de service – Répartition des communications incendie* »;

QUE : le Conseil autorise et mandate la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE

**10.3 RES 649-05-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - 4500 BORNES – HQ**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 565-03-25 « *Approbation et autorisation de signature - Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones – Circuit électrique par Hydro Québec* », adoptée le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : la demande de la Municipalité pour l'installation de 8 bornes dans le milieu villageois a été admise au Programme de subvention de 4500 bornes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

**10.4 RES 650-05-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – TROTTOIRS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 607-04-25 « *Confirmation de l'engagement municipal – projet trottoirs en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT : le projet d'entente de collaboration N° 202466 concernant la reconstruction du pont P-04794 situé au-dessus de la rivière aux Brochets et l'aménagement de trottoirs sur le chemin de Richford transmis à la Municipalité par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'approbation et la signature le 28 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve l'engagement municipal et autorise la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Entente de collaboration.

ADOPTÉE

**11. DIVERS**

**11.1 RES 651-05-25 DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)**

CONSIDÉRANT QUE : le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE : le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à : 486 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 486 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Sergey Golikov, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

#### 11.2 **RES 652-05-25 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – CONSEILLER EN URBANISME**

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE : les organismes municipaux de Frelighsburg, de Saint-Armand et d'Abercorn désirent présenter un projet de mise en place de fourniture de service, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal :

- s'engage à participer au projet de Partage des services d'un conseiller en urbanisme municipal;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière incluant l'entente intermunicipale correspondante;

QUE : le directeur général soit autorisé à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

**11.3 RES 653-05-25 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – INSPECTRICE**

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE : les organismes municipaux de Frelighsburg, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Saint-Armand désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal :

- s'engage à participer au projet de Partage des services d'une inspectrice municipale;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière incluant l'entente intermunicipale correspondante;

QUE : le directeur général soit autorisé à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

**11.4 RES 654-05-25 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DE GREFFE**

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE : les organismes municipaux de Frelighsburg et de Sutton désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal :

- s'engage à participer au projet de Partage des services d'une ressource au service du greffe;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière incluant l'entente intermunicipale correspondante;

QUE : le directeur général soit autorisé à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

**11.5 RES 655-05-25 PRÉPARATION D'UN PROJET DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg souhaite partager une ressource avec d'autres municipalités pour occuper le poste d'opérateur d'équipements des stations d'eaux usées et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE: le partenariat entre les municipalités permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service d'urbanisme bonifié;

CONSIDÉRANT QUE: les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg souhaite soumettre le projet de partage d'un opérateur d'équipement au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal mandate le directeur général à entamer des démarches auprès de potentielles municipalités partenaires dans le but d'établir une entente intermunicipale pour le partage d'un opérateur aux stations des eaux usées et d'eau potable qui serait admissible au programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation volet 4 du Fonds régions et ruralités.

QUE : le directeur général soit autorisé à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

**11.6 RES 656-05-25 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS MUNICIPAL VERT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – TRANSFORMATION RÉSERVOIR**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général soit autorisé à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds municipal vert de la FCM pour le projet de transformation de la préfosse de l'usine d'épuration actuelle en réservoir d'eau pour les besoins du service d'incendie.

ADOPTÉE

**11.7 RES 657-05-25 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DE NIVELER LES CHEMINS MUNICIPAUX CONCERNÉS PAR LE DÉTOUR À LA SUITE DES TRAVAUX SUR LE PONT SELBY**

CONSIDÉRANT : la prolongation significative de la durée de la déviation en raison des travaux de réparation du pont au-dessus du ruisseau Selby, sur le chemin Richford;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité soumette au MTMD une demande d'engagement pour la remise en état des chemins municipaux de contournement, en particulier du chemin Abbott's Corner.

ADOPTÉE

11.8 **RES 658-05-25 PERMIS D'ALCOOL – FÊTE AU VILLAGE -VITALITÉ FRELIGHSBURG**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion de la Fête au Village, organisée par Vitalité Frelighsburg, qui se tiendra le 2 août 2025 au parc Paul-Goodhue.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS)

Le comité prépare la Fête des voisins et le Ciné-jeunesse.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le comité remercie les bénévoles qui ont participé au nettoyage des fossés.

Les supports à vélos sont prêts et les commerces en prendront possession au cours des prochains jours.

Le comité poursuit son travail de cartographier les plantes exotiques envahissantes et d'élaborer un plan d'action.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le comité de financement pour les travaux à l'église Bishop Stewart Memorial a débuté son travail.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

Le comité poursuit les projets en cours.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Un règlement sur la gestion des terres en friche est à venir.

Une rencontre se tiendra la semaine prochaine avec les producteurs pour entendre les contraintes vécues par rapport à la réglementation.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 659-05-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 55.

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.